

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE SAINT-JOUIN BRUNEVAL ET SA MISE EN FORME DE PLAN LOCAL D'URBANISME

---

Par arrêté n°08/2013 en date du 29 mars 2013, le Maire de Saint-Jouin Bruneval a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) de la commune de Saint-Jouin-Bruneval et sa mise en forme de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

## CETTE ENQUETE PUBLIQUE SE DÉROULERA DU LUNDI 29 AVRIL 2013 AU JEUDI 30 MAI 2013 INCLUS À LA MAIRIE DE SAINT-JOUIN-BRUNEVAL

Pendant toute la durée de l'enquête, des informations pourront être demandées à la Commune de Saint-Jouin Bruneval, à l'adresse suivante : Mairie, 1 place Major Général John Frost, 76280 SAINT-JOUIN-BRUNEVAL (à l'attention de Monsieur Aurélien PAUL, 1<sup>er</sup> adjoint)

Les commissaires enquêteurs désignés sont :

- Titulaire : Monsieur André CHEVIN, Directeur technique, retraité,
- Suppléant : Monsieur Alain CANAC, Retraité de l'éducation nationale.

Dès publication de l'arrêté susvisé, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête, à l'adresse suivante : Commune de Saint-Jouin-Bruneval, Mairie, 1 place Major Général John Frost, 76280 SAINT-JOUIN-BRUNEVAL.

Par ailleurs, toute demande d'information concernant la présente procédure doit être adressée à Monsieur Aurélien PAUL, 1<sup>er</sup> adjoint, Mairie, 1 place Major Général John Frost, 76280 SAINT-JOUIN-BRUNEVAL (Tel. : 02.35.20.74.43 – Fax. : 02. 35.20.81.71; mairie@st-jouin-bruneval.fr).

Le dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations, propositions et contre-propositions, en mairie de Saint-Jouin Bruneval, siège de l'enquête, et pendant toute sa durée, aux jours et heures suivants :

- le lundi de 8h30 à 11h30 et de 15h00 à 17h00
- le mardi de 8h30 à 11h30
- le mercredi de 8h30 à 11h30
- le jeudi de 8h30 à 11h30 et 15h00 à 17h00
- le vendredi de 8h30 à 11h30 et de 15h00 à 17h00

L'évaluation environnementale du projet de PLU est présenté dans le rapport de présentation et l'avis de l'autorité environnementale sera joint au dossier d'enquête publique.

Les observations, propositions et contre-propositions du public, pourront également être adressées par écrit au Commissaire-enquêteur, en mairie de Saint-Jouin-Bruneval (MAIRIE, 1 place Major Général John Frost, 76280 SAINT-JOUIN-BRUNEVAL).

Elles seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fera la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur siègera en mairie de Saint-Jouin-Bruneval, aux jours et heures suivants :

- le lundi 29 avril 2013 de 8h30 à 11h30
- le jeudi 2 mai 2013 de 15h00 à 18h00
- le samedi 11 mai 2013 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 30 mai 2013 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur examinera les observations consignées dans le registre d'enquête et les communiquera au responsable du projet qui disposera de quinze jours pour y répondre. Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture des enquêtes, il transmettra son rapport ainsi que ses conclusions motivées au Maire de Saint-Jouin-Bruneval.

Une copie de ce rapport et de ces conclusions sera tenue, dès réception, à la disposition du public pendant un an, à la mairie de Saint-Jouin-Bruneval.

Au vu du rapport et des conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur, le Conseil municipal de Saint-Jouin Bruneval pourra délibérer afin de décider, ou non, de l'approbation de la révision du P.O.S. et sa mise en forme de P.L.U. Il pourra également, s'il estime souhaitable d'apporter au projet des changements qui en modifient l'économie générale, décider de l'ouverture d'une enquête complémentaire portant sur les avantages et inconvénients de ces modifications pour le projet et pour l'environnement.